

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation intitulée « Monteux en fête » qui se déroulera à Monteux du vendredi 9 au dimanche 11 décembre 2022, la Commune souhaite proposer diverses animations de rues en fixe ou en déambulations ;

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet est d'aménager et d'animer la ville pour la manifestation du 9 au 11 décembre 2022 ;
- avec la société « E.one Productions », 51 ZA Jonquier Morelles, 84850 CAMARET ;
- dont le montant s'élève à 26663,51 euros HT.

Article 2 : La Commune devra accomplir les formalités de déclaration à la SACEM sur la base des renseignements fournis par le titulaire du contrat et s'acquitter des droits éventuels sur les œuvres musicales.

Article 3 : Le règlement de cette prestation exécutée se fera sur présentation d'une facture, dans la limite du montant HT du contrat.

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prévus au budget communal.

Monteux, le 29 novembre 2022



Christian GROS

Maire de Monteux

Acte exécutoire

Envoyé le : 2.12.2022

Publié le : 2.12.2022.